



Poitiers, 13 juillet 2022

Aéroport de Poitiers-Biard

Le Syndicat Mixte de l'Aéroport de Poitiers-Biard* (SMAPB) s'est réuni ce matin sous la présidence d'Alain PICHON, pour une présentation par les élus de Grand Poitiers d'une étude sur l'aéroport.

Alain PICHON regrette que cette étude, menée par Grand Poitiers alors que le SMAPB est compétent en la matière, génère une communication négative auprès des personnels mais aussi des habitants de la Vienne, alors même que **nous sommes dans une période de reprise et que nous devons fédérer pour avancer.**

Par ailleurs, il rappelle que les objectifs du contrat de délégation de service public signé en 2019 jusqu'en 2031 entre le Syndicat et le délégataire SEALAR portent sur le développement de l'aéroport, du nombre de passagers et de la croissance des lignes. Toute évolution du cadre stratégique aura nécessairement des répercussions sur ce contrat et les engagements financiers pris, avec des conséquences indemnitaires si l'économie générale s'en trouvait bouleversée. Les risques liés à une remise en cause de ce contrat sont nombreux, notamment les missions financées par l'Etat (sécurité, contrôles douaniers et aériens). **Ces aspects fondamentaux ne sont pas abordés dans l'étude.**

Aujourd'hui, la reprise de l'activité du secteur est bien là. Le rapport Eurocontrol a annoncé la fin de la crise et la forte reprise du trafic au niveau de 2019, voire supérieur. **Les bons taux de fréquentation de l'aéroport de Poitiers confirment cette reprise.**

En ce qui concerne la mobilisation des fonds publics pour la mobilité, Alain PICHON précise qu'aucun transport en commun n'est rentable, qu'il s'agisse des Bus, des TER ou de la SNCF. Le transport c'est du service public au service d'un territoire. L'aérien serait donc le seul transport pour lequel il serait demandé une rentabilité ?...

Enfin, les fondamentaux de la démarche exposée sont en cohérence avec la stratégie sur laquelle nous sommes mobilisés depuis 2020, à savoir **l'évolution vers la sobriété environnementale et l'implantation d'entreprises du secteur créatrices d'emplois.**

En revanche, même si ce n'est pas clairement exposé, nous sommes catégoriquement opposés à tout arrêt de l'activité commerciale. Sans cela il n'y aura pas de diversification ni de développement de l'aéroport, c'est notre engagement avec le délégataire. **Nous serons particulièrement vigilants au respect de ce préalable indispensable à l'avenir de l'aéroport.**

* Le comité syndical du SMAPB est composé à 65% d'élus du Département de la Vienne (11) et 35% de Grand Poitiers (6). La participation financière de chacun est dans les mêmes proportions.

